



# **ACTION SECURITE**

**INCENDIE**

**CENTRE DE FORMATION**

## **CENTRE DE FORMATION**

**CATALOGUE 2019 - 2020**

**SURETÉ  
HABILITATION ÉLECTRIQUE  
SECOURISME  
SÉCURITÉ INCENDIE  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**CQP-APS et MAC-APS  
SST et MAC SST  
SSIAP 1 et 2  
HOBO**





# SOMMAIRE

## SECURITE INCENDIE

Page 4

EPI Manipulation d'extincteurs  
Évacuation + EPI  
Night - Hôtellerie **NOUVELLE FORMATION**

## EVACUATION

Page 9

Évacuation générale Principes généraux  
Évacuation en types J et U Principes généraux

## SSIAP 1

Page 10

Agent de sécurité incendie SSIAP 1  
Agent de sécurité incendie RECYCLAGE SSIAP 1  
Agent de sécurité incendie REMISE À NIVEAU SSIAP 1

## SSIAP 2

Page 11

Chef d'équipe de sécurité incendie SSIAP 2  
Chef d'équipe de sécurité incendie RECYCLAGE SSIAP 2  
Chef d'équipe de sécurité incendie REMISE À NIVEAU SSIAP 2

## SURETE

Page 12

CQP APS Agent de Prévention Sécurité  
MAC APS Maintien et Actualisation des Compétences APS **NOUVELLE FORMATION**  
MAC APS Module complémentaire – Surveillance par systèmes électroniques **NOUVELLE FORMATION**  
RISQUES ATTENTAT **NOUVELLE FORMATION**

## SECOURISME

Page 16

SST Sauveteur Secouriste du Travail  
MAC SST Maintien et Actualisation des Compétences SST  
Document Unique **NOUVELLE FORMATION**

## ÉLECTRICITÉ

Page 18

Habilitation électrique B0  
Permis de feu **NOUVELLE FORMATION**

## LE CENTRE DE FORMATION

Page 19

Les locaux  
L'équipe  
Nos références  
Démarche de qualité

# SECURITE INCENDIE

## EPI Manipulation d'extincteurs

**Objectif** : A l'issue de la formation le stagiaire aura développé de l'esprit de prévention, connaissance des principes élémentaires du feu et apprentissage de son extinction.

**Public** : personnel de l'établissement (ERP, IGH ou ERT).

**Prérequis** : aucun.

**Durée** : 1h30

**Tarifs** : 245€ HT (bac à feu écologique)/groupe (forfait) ou 35€ HT/personne

**Participants / session** : 12 maximum.

**Programme** : causes et effets de l'incendie, triangle du feu, types de combustion, modes de propagation du feu, classes de feu, agents extincteurs, moyens de 1ère intervention, alarme et alerte, exercices pratiques d'extinction réelle ou simulée.

**Evaluation** : exercices pratiques.

## Évacuation + EPI

**Objectif** : acquérir les connaissances nécessaires au bon déroulement de l'évacuation d'un bâtiment, développer l'esprit de prévention, la connaissance des principes élémentaires du feu et apprendre son extinction.

**Public** : tout personnel travaillant en ERP, ou industrie.

**Prérequis** : aucun.

**Durée** : 1h30

**Tarifs** : 245€ HT (bac à feu écologique)/groupe (forfait) ou 35€ HT/personne

**Participants / session** : 12 maximum.

**Programme** : cas d'évacuation, risques encourus, détection du feu, alerte et alarme, missions du guide-file et du serre-file, causes et effets de l'incendie, triangle du feu, types de combustion, modes de propagation du feu, classes de feu, agents extincteurs, moyens de 1ère intervention, alarme et alerte, exercices pratiques d'extinction réelle ou simulée.

**Evaluation** : exercices pratiques.

## Formateurs

**Christian LAFFONT** : Ingénieur en sécurité / Titulaire de PRV2 / Chef de service de sécurité incendie SSIAP3

**Frédéric CATARINO** : Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2

**Jean-Louis MONGIS** : Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP3

**Jonathan VIARD** : chef de poste de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2

Rappel réglementaire :

Article R. 4227-39 du Code du travail :

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale (Décret n° 2011-1461 du 7 novembre 2011) (1) « à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents », à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Article M5 51 de l'Arrêté du 25 juin 1980 :

Des exercices d'instruction du personnel doivent être organisés sous la responsabilité de l'exploitant. La date de ceux-ci doit être portée sur le registre de sécurité de l'établissement.



# NIGHTS - HOTÊLLERIE

NOUVELLE FORMATION

## Nights - Hotellerie

**Objectif** : A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : mieux appréhender les risques d'éclosion et de propagation d'un feu, maîtriser la gestion du SSI, gérer la conduite à tenir en cas de sinistre, participer à la 1ère évacuation des occupants, apporter les premiers soins à une victime

**Public** : Veilleur de nuit, concierge...

**Prérequis** : aucun.

**Durée** : 2 jours

**Tarifs** : 1250€ HT

**Participants / session** : 10 maximum.

**Programme** : Aspects règlementaires, notion de dangers, situations dangereuses et risques, visite technique guidée, scénarios, rappel des gestes élémentaires du SST, rappel des notions H0B0, mise en pratique extincteurs

**Evaluation** : exercices pratiques.

## Formateurs

**Christian LAFFONT** : Ingénieur en sécurité / Titulaire de PRV2 / Chef de service de sécurité incendie SSIAP3

**Frédéric CATARINO** : Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2

**Jonathan VIARD** : chef de poste de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2

Rappel réglementaire :

Article R. 4227-39 du Code du travail :

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale (Décret n° 2011-1461 du 7 novembre 2011) (1) « à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents », à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Article MS 51 de l'Arrêté du 25 juin 1980 :

Des exercices d'instruction du personnel doivent être organisés sous la responsabilité de l'exploitant. La date de ceux-ci doit être portée sur le registre de sécurité de l'établissement.







# EVACUATION

## Évacuation générale Principes généraux

**Objectif** : Acquérir les connaissances nécessaires au bon déroulement de l'évacuation d'un bâtiment.

**Public** : tout personnel travaillant en ERP ou ERT.

**Prérequis** : aucun.

**Durée** : 1h30.

**Tarifs** : 245€ HT/groupe (forfait) ou 35€ HT/personne

**Participants / session** : 12 maximum.

**Programme** : cas d'évacuation, risques encourus, détection du feu, alerte et alarme, moyens de 1ère intervention, missions du guide et du serre-file.

**Evaluation** : Rapport d'évacuation, exercices pratiques.

## Évacuation des types J et U Principes généraux

**Objectif** : Acquérir les connaissances nécessaires au bon déroulement de l'évacuation d'un ERP de type J ou U.

**Public** : tout personnel travaillant en ERP de types J et/ou U.

**Prérequis** : aucun.

**Durée** : 1h30.

**Tarifs** : 245€ HT/groupe (forfait) ou 35€ HT/personne

**Participants / session** : 12 maximum.

**Programme** : cas d'évacuation, risques encourus, détection du feu, alerte et alarme, moyens de 1ère intervention, transfert horizontal, contraintes du site, missions du personnel.

**Evaluation** : Rapport d'évacuation, exercices pratiques.

## Formateurs

**Christian LAFFONT** : Ingénieur en sécurité / Titulaire de PRV2 / Chef de service de sécurité incendie SSIAP3

**Frédéric CATARINO** : Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2

**Jean-Louis MONGIS** : Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP3

**Jonathan VIARD** : chef de poste de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2

Rappel réglementaire :

Article R. 4227-39 du Code du travail :

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale (Décret n° 2011-1461 du 7 novembre 2011) (1) « à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents », à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Article MS 51 de l' Arrêté du 25 juin 1980 :

Des exercices d'instruction du personnel doivent être organisés sous la responsabilité de l'exploitant. La date de ceux-ci doit être portée sur le registre de sécurité de l'établissement.

# SSIAP 1

Agrément n° 003 auprès du de la Préfecture des Landes

## Agent de sécurité incendie SSIAP 1

**Objectif** : acquérir les connaissances pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens en ERP.

**Public** : demandeur d'emploi, professionnel de la sécurité incendie, salarié.

**Prérequis** : +18 ans, maîtrise du français, aptitude médicale, titulaire du SST.

**Durée** : 67h minimum (hors examen).

**Tarifs** : 1165€ HT/participant (Faire une demande de devis pour un forfait groupe)

**Représentation à l'examen** : 200€ / épreuve non validée.

**Participants / session** : 6 minimum et 12 maximum.

**Programme** : conforme à l'arrêté ministériel du 02 mai 2005, modifié par arrêté du 5 novembre 2010.

**Examen** : QCM de 30 questions, ronde incendie et gestion de crise.

## Agent de sécurité incendie RECYCLAGE SSIAP 1

**Objectif** : maintenir les connaissances acquises lors de la formation initiale SSIAP 1.

**Public** : SSIAP 1 en activité.

**Prérequis** : titulaire du diplôme de SSIAP 1 depuis – de 3 ans, titulaire du SST.

**Durée** : 14h minimum.

**Tarifs** : 300€ HT/participant (Faire une demande de devis pour un forfait groupe)

**Participants / session** : 12 maximum.

**Programme** : conforme à l'arrêté ministériel du 02 mai 2005, modifié par arrêté du 5 novembre 2010.

**Evaluation** : évaluation continue.

## Agent de sécurité incendie REMISE À NIVEAU SSIAP 1

**Objectif** : maintenir les connaissances acquises lors de la formation initiale SSIAP 1

**Public** : titulaire du diplôme SSIAP 1 obtenu depuis +3 ans et non recyclé.

**Prérequis** : titulaire du diplôme de SSIAP 1 depuis + de 3 ans, titulaire du SST.

**Durée** : 21h minimum.

**Tarifs** : 450€ HT/participant (Faire une demande de devis pour un forfait groupe)

**Participants / session** : 12 maximum.

**Programme** : conforme à l'arrêté ministériel du 02 mai 2005, modifié par arrêté du 5 novembre 2010.

**Evaluation** : évaluation continue.

## Formateurs

**Christian LAFFONT** : Ingénieur en sécurité / Titulaire de PRV2 / Chef de service de sécurité incendie SSIAP3

**Frédéric CATARINO** : Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2

**Jean-Louis MONGIS** : Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP3

**Jonathan VIARD** : chef de poste de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2

## Chef d'équipe de sécurité incendie SSIAP 2

**Objectif** : Encadrer efficacement une équipe d'agents de sécurité incendie et exploiter correctement le PC de sécurité incendie et être capable de remplacer ses agents pour les missions quotidiennes.

**Public** : toute personne justifiant de +1 an d'activité en tant que SSIAP 1.

**Prérequis** : titulaire du SSIAP 1, titulaire du SST.

**Durée** : 70h minimum (hors examen).

**Tarifs** : 1215 € HT/participant (Faire une demande de devis pour un forfait groupe)

**Représentation à l'examen** : 200€ / épreuve non validée.

**Participants / session** : 12 maximum.

**Programme** : conforme à l'arrêté ministériel du 02 mai 2005, modifié par arrêté du 5 novembre 2010

**Examen** : QCM de 40 questions, animation d'une séquence pédagogique et gestion du P.C en situation de crise.

## Chef d'équipe de sécurité incendie RECYCLAGE SSIAP 2

**Objectif** : maintenir les connaissances acquises lors de la formation initiale SSIAP 2.

**Public** : SSIAP 2 en activité.

**Prérequis** : titulaire du diplôme de SSIAP 2 depuis - de 3 ans, titulaire du SST.

**Durée** : 14h minimum (hors examen).

**Tarifs** : 300€ HT/participant (Faire une demande de devis pour un forfait groupe)

**Participants / session** : 12 maximum.

**Programme** : conforme à l'arrêté ministériel du 02 mai 2005, modifié par arrêté du 5 novembre 2010.

**Evaluation** : évaluation continue.

## Chef d'équipe de sécurité incendie REMISE À NIVEAU SSIAP 2

**Objectif** : maintenir les connaissances acquises lors de la formation initiale SSIAP 2.

**Public** : titulaire du diplôme SSIAP 2 obtenu depuis +3 ans et non recyclé.

**Prérequis** : titulaire du diplôme de SSIAP 2, titulaire du SST.

**Durée** : 21h minimum.

**Tarifs** : 450€ HT / participant (Faire une demande de devis pour un forfait groupe)

**Participants / session** : 12 maximum.

**Programme** : conforme à l'arrêté ministériel du 02 mai 2005, modifié par arrêté du 5 novembre 2010.

**Evaluation** : évaluation continue

## Formateurs

**Christian LAFFONT** : Ingénieur en sécurité / Titulaire de PRV2 / Chef de service de sécurité incendie SSIAP3

**Frédéric CATARINO** : Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2

**Jean-Louis MONGIS** : Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP3

**Jonathan VIARD** : chef de poste de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2

# SURETÉ

Agrément N° 4009050101 auprès de l'ADEF  
Autorisation CNAPS FOR040-2023-03-22-20180645563

## Agent de Prévention Sécurité CQP-APS

**Objectif** : justifier d'une aptitude professionnelle pour pouvoir exercer une activité dans la sécurité privée.

**Public** : demandeur d'emploi, personnel d'exploitation (entreprise de sécurité).

**Prérequis** : maîtrise du français, numéro préalable délivré par le CNAPS.

**Durée** : 175h réglementaires.

**Tarifs** : 1300€ HT/participant (Faire une demande de devis pour un forfait groupe)

**Participants / session** : 4minimum, 12 maximum.

**Programme** : cadre réglementaire et légal, prise en compte du PCS et des consignes, PTI, alarmes et alertes, gestion des conflits, initiation à l'habilitation électrique B0, palpation de sécurité, télésurveillance.

**Evaluation** : QCM, ronde, prise en compte du PCS et palpation de sécurité.

NOUVELLE FORMATION

## Maintien et Actualisation des Compétences MAC-APS

**Objectif** : Maintenir et actualiser les compétences des agents privés de sécurité en vue de demander le renouvellement de leur carte professionnelle

Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur secouriste du travail (avec l'option MAC-SST).

**Public** : les personnes titulaires de la carte professionnelle d'agent prévention et de sécurité.

**Prérequis** : Evaluation à l'entrée en formation, un numéro préalable délivré par le CNAPS, être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (pour les certificats SST non valides, un module MAC-SST est proposé en option.)

**Durée** : 24 h + 1 h d'évaluation pédagogique individualisée

31 h + 1 h d'évaluation pédagogique individualisée (avec l'option MAC-SST)

**Tarifs** : 269 € HT par personne.

314 € HT par personne (avec l'option MAC-SST)

**Participants / session** : 4minimum, 12 maximum.

**Programme** : Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle, intervenir face à une situation d'accident (avec l'option MAC-SST).

**Evaluation** : Délivrance d'une attestation de suivi du stage de Maintien et d'Actualisation des Compétences conforme au document publié par le CNAPS, à joindre lors de la demande de renouvellement de la carte professionnelle..



NOUVELLE FORMATION

## MAC-APS (Module complémentaire surveillance par systèmes électroniques)

**Objectif** : Maintenir et actualiser les compétences des agents privés de sécurité en vue de demander le renouvellement de leur carte professionnelle avec la mention "surveillance humaine et /ou surveillance par des moyens électroniques de sécurité ou gardiennage"

**Public** : Les personnes titulaires de la carte professionnelle d'agent prévention et de sécurité.

**Prérequis** : Etre titulaire d'une carte professionnelle portant la mention de "surveillance humaine ou surveillance par des moyens électronique de sécurité ou gardiennage.

**Durée** : 21h réglementaires.

**Tarifs** : 235€ HT/participant (Faire une demande de devis pour un forfait groupe)

**Participants / session** : 4 minimum, 12 maximum.

**Programme** : Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité spécialisé en télésurveillance et la déontologie professionnelle

**Evaluation** : Délivrance d'une attestation de suivi du stage de Maintien et d'Actualisation des Compétences conforme au document publié par le CNAPS, à joindre lors de la demande de renouvellement de la carte professionnelle.

## Formateurs

**Christian LAFFONT** : Ingénieur en sécurité / Titulaire de PRV2 / Chef de service de sécurité incendie SSIAP3 (CQP-APS UV 2,5)

**Jean-Louis MONGIS** : Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP3 (CQP-APS UV 3,4,6,8,9,10,12,13)

**Jonathan VIARD** : chef de poste de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2 (CQP-APS UV 1,5,7,8,10,11,14)

**Frédéric CATARINO** : Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2 (CQP-APS UV 5)



**Objectif :** A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'analyser les risques relatifs au terrorisme et identifier les causes, les points vulnérables et les conduites à tenir.

**Public :** Tous salariés ayant la capacité de diriger une équipe.

**Prérequis :** Aucun

**Durée :** 1 journée

**Tarifs :** 1800€ HT/participant (Faire une demande de devis pour un forfait groupe)

**Participants / session :** 10 maximum.

**Programme :** Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes, connaître les niveaux des risques associés au terrorisme, connaître les différents matériels des terroristes, savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes, savoir entretenir sa culture de la sécurité, se protéger soi-même, alerter les forces de l'ordre et faciliter son intervention, identifier les zones à risques, élaborer des procédures

**Evaluation :** théorique

## Formateurs

**Jonathan VIARD :** chef de poste de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2



# SECOURISME

N° d'Habilitation CARSAT: 1355001/2017/SST-01/O/01

## SST Sauveteur Secouriste du Travail

**Objectif** : maîtriser son comportement en situation d'accident et agir avec efficacité pour protéger la victime et préserver son état de santé dans l'attente des secours.

**Public** : tout personnel travaillant en ERP, IGH ou ERT.

**Prérequis** : aucun.

**Durée** : 14h

**Tarifs** : 140€ HT/participant

**Participants / session** : 4 minimum et 10 maximum.

**Programme** : rechercher les risques persistants pour protéger, examiner la victime et faire alerter, secourir la victime, situations inhérentes aux risques spécifiques.

**Examen** : cas concret et question sur la prévention.

## MAC SST Maintien et Actualisation des Compétences SST

**Objectif** : maintenir et actualiser les compétences du SST.

**Public** : tout personnel travaillant en ERP, IGH ou ERT.

**Prérequis** : être titulaire du SST.

**Durée** : 7h

**Tarifs** : 80€ HT/participant

**Participants / session** : 4 minimum et 10 maximum.

**Programme** : programme identique à celui de la formation SST initiale.

**Evaluation** : cas concret et question sur la prévention.

NOUVELLE FORMATION

DOCUMENT UNIQUE

**Objectif** : A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'analyser les risques à priori et à posteriori, d'élaborer avec discernement le document unique, de différencier les risques et les dangers.

**Public** : Toute personne détachée à la protection des salariés.

**Prérequis** : aucun

**Durée** : demi journée

**Tarifs** : 450 € HT

**Participants / session** : 10 maximum.

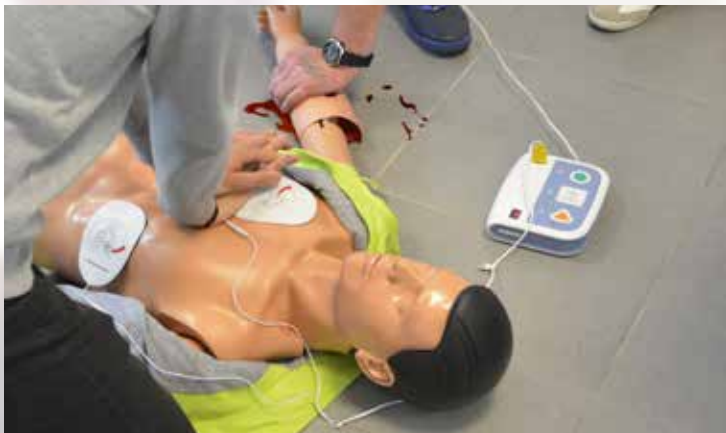
**Programme** : Aspect réglementaire ,notion de dangers, situations dangereuses et risques, recherche d'analyse des risque, probabilité d'exposition et risques d'interférences, étude de cas

**Evaluation** : théorique

## Formateurs

**Jonathan VIARD** : chef de poste de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP2





# ÉLECTRICITÉ

HOBO

**Objectif** : exécuter en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des locaux ou emplacements réservés aux électriciens, permettre à l'employeur la délivrance de l'habilitation électrique B0.

**Public** : personnel non électricien dont les missions l'amène à accéder à des zones ou emplacements à risque spécifique (peintre, maçon, ménage, sécurité,...).

**Prérequis** : aucun.

**Durée** : 7h.

**Tarifs** : 105€ HT/participant (Faire une demande de devis pour un forfait groupe)

**Participants / session** : 12 maximum.

**Programme** : généralités, domaine d'application, notions d'électricité, dangers du courant électrique, réglementation, zones à risques électriques, mesures de sécurité.

**Evaluation** : contrôle des connaissances théoriques

NOUVELLE FORMATION

## Permis de feu

**Objectif** : A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'analyser les risques relatifs à des travaux par points chauds et d'effectuer le permis feu.

**Public** : Tous salariés ayant la capacité de recevoir des prestataires effectuant des travaux par points chauds.**Prérequis** : aucun.

**Durée** : 1h30

**Tarifs** : 35€ HT/participant (Faire une demande de devis pour un forfait groupe)

**Participants / session** : 12 maximum.

**Programme** : Aspect réglementaire, les causes et effets de l'incendie ,les modes de propagation du feu ,analyse du document « permis feu », étude de cas.

**Evaluation** : exercices pratiques.

## Formateurs

**Christian LAFFONT** : Ingénieur en sécurité / Titulaire de PRV2 / Chef de service de sécurité incendie SSIAP3

**Jean-Marie DE BARROS** : Technicien

# LE CENTRE DE FORMATION

## L'équipe

Notre équipe pédagogique, composée de formateurs, spécialisés chacun dans son domaine de compétences, accueille les stagiaires, les accompagne tout au long de la formation et est présente lors des examens.

Forts de leur expérience sur le terrain (chef de sureté, responsable évènementiel, chef de service de sécurité incendie SSIAP3, technicien en alarme et vidéo protection, secouriste...), tous nos formateurs auront les mots et la passion pour faire partager leurs savoirs faire.

Dans nos procédures de certification, des réunions sont organisées régulièrement pour coordonner nos équipes et nos formateurs sont fréquemment évalués.



Christian Laffont  
Directeur - Formateur

Jonathan VIARD  
Formateur

Frédéric CATARINO  
Formateur

Jean-Marie De Barros  
Formateur

Jean-Louis Mongis  
Formateur

Laurence Pousset Lopez  
Responsable administrative

## Le centre

Basée à St Geours de Maremne au croisement de la route de Bayonne, Dax, Bordeaux et Pau, Action Sécurité Incendie est située aux 37 rue des artisans, dans une zone d'entreprises.  
D'une surface au sol de plus de 200 m<sup>2</sup>, notre centre de formation est adapté pour recevoir 2 groupes de stagiaires.

En effet, ses 2 salles de cours entièrement équipées et climatisées permettent de suivre une formation dans de très bonnes conditions.

Deux plateaux techniques : un, réservé au secourisme et l'autre à la sureté et à l'incendie offrent aux stagiaires un cadre idéal pour réussir ses formations.

Un espace restauration est consacré aux pauses déjeuner.

30 places de parking sont réservées à notre centre dont une destinée au PMR permettant de stationner en toute sécurité et à proximité du centre.

Sur le plan accessibilité, notre bâtiment répond à la réglementation de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.



# LE CENTRE DE FORMATION

## Le matériel

Conforme aux contraintes réglementaires, Action Sécurité INCENDIE possède tout le matériel pédagogique spécifique à chaque type de formation.

Mais bien plus que ça, Action Sécurité INCENDIE investit très régulièrement dans du matériel innovant, facilitant ainsi l'apprentissage des stagiaires.

SST : Mannequin adulte, enfant et bébé, trousse de maquillage et défibrillateur mais aussi 1 mannequin de dégagement d'urgence permettant de s'exercer sur des cas réels.

INCENDIE : 1 générateur de flamme adapté au feu naissant ou feu développé mettant en situation réelle l'apprenant et lui permettant de travailler individuellement ou en groupe et d'utiliser tous types d'extincteurs ou RIA.

HOBO : 1 tableau électrique pédagogique et des supports mettant en pratique des situations dangereuses à éviter.

CQP-APS : 1 mosaïque de caméras IP très performantes avec un dôme motorisé x30, dans un véritable poste central de commandement permettant au stagiaire d'évoluer dans d'excellentes conditions de travail.



# LE CENTRE DE FORMATION

## Nos références



## Démarche qualité

Afin de proposer des formations de qualité dans les meilleures conditions pédagogiques, le centre de formation Action Sécurité Incendie, a initié auprès de l'APAVE une démarche de suivi et de labélisation qualité, nous sommes fiers de pouvoir répondre aujourd'hui aux exigences de ce label.

Le centre de formation est également référencé sur la plateforme DATADOCK, ce qui nous assure une reconnaissance auprès des organismes publics et des fonds de financements de formation.







**Action Sécurité Incendie**

37 rue des Artisans - 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE - Tél. 05.58.57.31.02

Email : [formation@action-securite.com](mailto:formation@action-securite.com) - Site Internet : <http://www.action-securite.com>

SIRET : 799 213 087 00023 - APE : 8010 Z - N°TVA intracommunautaire : FR 6379921308700023  
Centre de formation des métiers de la sécurité enregistré sous le n° 72400111940 auprès du Préfet de la région Aquitaine



# ACTION SECURITE

INCENDIE

CENTRE DE FORMATION

## 05 58 57 31 02

37, RUE DES ARTISANS - 40230 ST GEOURS DE MAREMNE

[FORMATION@ACTION-SECURITE.COM](mailto:FORMATION@ACTION-SECURITE.COM)

[WWW.ACTION-SECURITE.COM](http://WWW.ACTION-SECURITE.COM)

[facebook.com/ActionSecurite](https://www.facebook.com/ActionSecurite)

